

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE.

**Concerne : 10-52 Z.A AYGUE NEGRE – CESSION LOTS 1,2 et 3 – tranche 1 – PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Les travaux de réalisation de la première tranche de la zone d'activités de l'Aygue Nègre sont achevés et les lots 1, 2 et 3 correspondants ont été cédés sur la base d'un prix de vente que le Conseil Communautaire avait fixé, dans le cadre du dossier, de ZAC à 35 € H.T le m<sup>2</sup>.

Il a été demandé au Service des Domaines, qui n'avait pas été consulté lors de la constitution du dossier de ZAC, de bien vouloir donner une estimation du prix de vente de ces terrains. Le prix de 35 € le m<sup>2</sup> a été confirmé par le Service des Domaines.

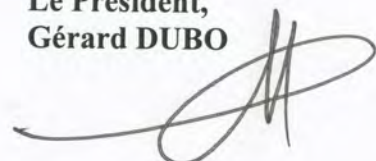
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- décide de confirmer le prix de vente des terrains de la ZAC de l'Aygue Nègre à 35 € HT le m<sup>2</sup>.

Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,  
Gérard DUBO**



**Acte à classer**

DL10-52

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-07-02T16-40-32.00 ( MI26261907 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-52-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ZA Aygue Negre Cession lots 1-2-3

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [10-52 ZA Aygue Negre - Cession Lots 1-2-3 - Prix de vente des terrains.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 16:40	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 02/07/10 à 16:40	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 16:53	